



---

**Congrès annuel**  
**de la Fédération Nationale de la Pêche en France**  
Lundi 26 juin 2017

---

---

**Discours d'accueil du ministre de la Transition écologique et solidaire, Monsieur Nicolas HULOT**  
par **Monsieur Claude ROUSTAN**, Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France

---

« Monsieur Paul DELDUC, représentant le Ministre d'Etat Nicolas HULOT,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs,

L'actualité politique est particulièrement dense cette année avec l'élection d'un nouveau Président de la République, la nomination d'un nouveau Gouvernement et une nouvelle Assemblée.

Nicolas HULOT devient ainsi notre ministre de rattachement. Il est depuis peu entouré de deux secrétaires d'Etat, Madame Brune POIRSON et Monsieur Sébastien LECORNU, qui sans attributions spécifiques auront en charge de seconder le Ministre d'Etat. Nous leur adressons nos chaleureuses félicitations et nos encouragements...halieutiques.

Le ministre ne pouvait pas, malgré notre persévérance et notre instance, nous honorer de sa présence à notre Congrès. Il a néanmoins souhaité que Paul DELDUC, Directeur Général de l'Aménagement du Logement et de la Nature, nous dise un mot en son nom.

Nous rencontrerons le Ministre d'Etat le 18 juillet pour le sensibiliser à nos missions, nos actions et défendre certaines de nos convictions.

Cher Paul DELDUC, je souhaite vous remercier pour votre présence et naturellement pour les éléments de réponses que vous allez nous apporter.

Depuis notre dernier Congrès, nous avons été confortés dans notre représentation au Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité afin de porter la voix des milieux humides continentaux et leur biodiversité. Notre voix a été particulièrement écoutée sur les aspects police de l'eau et de la pêche puisque l'AFB exercera pleinement cette prérogative.

Je veux donc revenir sur nos relations avec l'administration du ministère de l'Ecologie. Car je veux sensibiliser le ministre, et par la même occasion vous, Monsieur DELDUC, à notre ressenti du moment.

Nous avons le sentiment que l'écoute qui nous est accordée est pour le moins très minimaliste. Nous avons toujours été une composante importante de ce ministère.

Nous sommes souvent des partenaires. Nous pensons travailler en bonne intelligence avec les agents de ce ministère quel(le) que soit le ou la ministre à sa tête.

Il nous arrive aussi de ne pas être d'accord.

Il ne nous est jamais arrivé de nous ignorer. Or, récemment, un texte organisant le ministère en différents services nous a tout simplement évacués. Exit les structures associatives de pêche de loisir. Notamment le mot « PÊCHE »...

Alors que, sur le fond, la réforme proposée emporte notre adhésion car elle facilite nos relations avec notre ministère.

Malgré l'arbitrage de l'ancienne ministre de l'Écologie, nous sentons bien que l'Administration traîne des pieds à réintroduire nos structures et tout simplement le mot « pêche » dans l'organigramme ministériel. **Nous attendons bien entendu que l'arbitrage rendu en son temps par la ministre de l'Écologie soit tenu et respecté.** Nous ne céderons pas sur ce point. Vous savez, le danger que l'on pressent et que l'on ne voit pas est toujours celui qui trouble le plus...

Ceci étant dit, nous pouvons évoquer les autres sujets.

Nous démarrons ce « nouveau mandat » avec un espoir. Esprit que nous puissions véritablement faire avancer nos préoccupations.

Constatons tout de même que nos thématiques ont été sacrément absentes des différents débats qui ont animé les campagnes présidentielles et législatives.

Nous avons été plutôt satisfaits des réponses apportées par le Candidat MACRON, devenu Président de la République, aux questions que nous avons posé à tous les candidats. Nous saurons le lui rappeler le cas échéant. La volonté de vite décider notamment par Ordonnances, semble manifeste.

Voici une semaine, l'Assemblée Nationale a été profondément remaniée. Nous devons au plus vite rencontrer, informer ces nouveaux élus qui vont rapidement commencer leur travail législatif. Nous devons en profiter également pour les informer de l'existence de notre groupe d'études Pêche à l'Assemblée.

Je reviens d'un mot sur les grands équilibres de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. Car c'est ce à quoi nous devons veiller en toute priorité. Cette loi a maintenant 10 ans, tout comme la FNPF qui lui doit sa paternité. Cette filiation légitime notre esprit de vigilance. Légitime notre souhait de veiller aux grands équilibres, aux principes, aux grands objectifs.

Moins de la moitié de nos cours d'eau sont en bon état écologique ; une majorité est touchée par des pollutions de toute nature ; plusieurs dizaines de milliers d'ouvrages en tout genre cloisonnent nos cours d'eau ; les poissons migrateurs sont dans une situation difficile, voire inquiétante ; les changements globaux en particulier du climat ne nous incitent pas à être très optimistes.

C'est pourtant dans ce contexte que des décisions inquiétantes ont été prises. Certaines remises en cause sont purement et simplement inacceptables.

Il en va ainsi du sort spécifique réservé aux moulins hydroélectriques et au débit réservé des cours d'eau méditerranéens.

## Sur les moulins

Les moulins nous interpellent dans notre capacité à défendre deux intérêts tout aussi légitimes : le patrimoine naturel vivant, d'intérêt commun, et le patrimoine bâti dans certains cas. Patrimoine du souvenir nostalgique souvent.

Alors que la continuité écologique constituait l'alpha et l'oméga de l'atteinte du bon état, cette notion est devenue avec le mandat passé une exigence molle et sans ambition.

Je souhaite dire au nouveau ministre que sur la continuité écologique, nous souhaitons nous assigner, avec lui, un objectif ambitieux. **Celui de mettre fin à la doctrine calamiteuse qui a prévalu pendant 5 ans au sein de ce ministère.** Celle-ci a été énoncée alors que la transparence écologique était en voie de rétablissement sur les ouvrages de la Sélune dans la Manche.

A cette occasion, contre toute attente, la ministre a clairement posé les fondamentaux de cette doctrine en déclarant **« On ne met pas 53 millions d'euros pour faire passer les poissons. »**

Je répète pour que nous l'entendions bien : **« On ne met pas 53 millions d'euros pour faire passer les poissons. »**

Avec cette phrase, la ministre stoppait le processus de renaturation des sites de Vezins la Roche Qui Boit. Certes. Surtout elle annonçait le sort funeste réservé à la continuité écologique en général. **C'est le pire des signaux qu'elle pouvait envoyer en sa qualité de ministre de l'environnement.**

Car ces propos sont une négation de nos missions, de notre militantisme, de nos actions, de nos connaissances. Ces propos ont libéré la parole. La parole de tous ceux qui doutent, nient, contredisent, critiquent la continuité. Surtout, la parole de ceux qui défendent leurs propres intérêts, contre l'intérêt de tous. Cette doctrine a privilégié l'intérêt particulier contre l'intérêt général, l'économie contre nos ressources naturelles, le court terme contre le long terme, les moulins contre la biodiversité, les ouvrages contre la nature.

C'est la négation d'un mécanisme que l'on pensait naturel. La biodiversité aquatique, comme toutes les autres, a besoin de se réfugier, de s'alimenter, se reproduire et donc de circuler. En particulier les migrateurs qui paient un lourd tribut au cloisonnement écologique.

De nombreux avantages ont été accordés aux moulins et aux ouvrages qui barrent la continuité, je veux en évoquer un seul : **les moulins sont dorénavant légalement exonérés de respecter la loi naturelle de la continuité écologique.**

Avec cet amendement, les parlementaires nous ont fait reculer de presque deux siècles. Imaginez-vous que notre réglementation en la matière efface tous les acquis depuis la loi de 1865 sur les échelles à poissons.

Voilà le message qu'il va nous falloir porter aux nouveaux élus.

## Sur les débits réservés

Sur les débits réservés, le même état d'esprit a prévalu. Les cours d'eau méditerranéens sont exonérés de respecter le débit réservé au prétexte qu'ils sont atypiques.

Nous ne nous sommes pas associés à la modification de la réglementation qui souhaite introduire un nouveau débit réservé pour l'irrigation dans les cours d'eau méditerranéens au prétexte qu'ils sont atypiques. Effectivement, ce sont des milieux hydrologiques plus fragiles, mais qui présentent une plus forte biodiversité et méritent à ce titre au moins la même protection que les autres milieux.

Ainsi que nous l'avons exposé au CNE, l'eau ne se fabrique pas par des modifications et assouplissements réglementaires. En clair, on ne crée pas de l'eau avec textes... L'eau doit être économisée, gérée, protégée.

Surtout, il existe une hiérarchie quasi évidente et indiscutable de priorités, parmi lesquelles l'alimentation humaine. Or, avec ce décret, la hiérarchie des priorités de la politique de l'eau a été déstabilisée. L'irrigation est hissée au même rang que l'alimentation.

Enfin, certaines normes de protection de la ressource en eau doivent être communes. Ils ne doivent pas varier suivant que l'on se trouve autour de la méditerranée, de la Bretagne ou de l'Alsace.

Je souhaite insister sur ces messages car tout au long de ce mandat, nous avons un objectif commun qui est celui de maintenir les grands principes, les grands arbitrages de la politique de l'eau.

### **Quelques mots à présent sur l'activité pêche**

L'activité se porte globalement bien puisque nous stabilisons les effectifs depuis quelques années. Nous poursuivons notre plan de développement. Plan qui s'appuie sur une volonté de rendre plus simple et plus accessible notre activité. Ce plan s'appuie également sur une volonté de rénovation permanente de notre communication. Volonté également de réconcilier le loisir avec la protection de notre biodiversité.

Hier, nous avons adopté une résolution visant à généraliser la distribution des cartes de pêche par internet en 2019. Ce sont une innovation et un pas importants pour la vie de nos pêcheurs, de nos structures, de ses bénévoles et de nos distributeurs.

De nombreux partenariats sont également conclus avec des organisations proches et soucieuses du développement de notre loisir.

Par ailleurs, notre fondation Préservation Patrimoine Pêche a enfin vu le jour. Elle est dorénavant active et va s'évertuer à acquérir des territoires humides.

Comme vous le savez, nous travaillons activement à un décret modifiant la réglementation pêche. La concertation sur ce décret va dans le bon sens, certaines de nos propositions étant reprises dans ce projet de texte.

**Nous avons d'ailleurs adopté hier une résolution visant à harmoniser l'ouverture du brochet de telle sorte qu'elle tombe automatiquement un samedi. Nous espérons pouvoir intégrer cette modification dans le futur décret en préparation.**

Une de nos propositions ne recueille pas l'accord du ministère. Il s'agit de la pêche de nuit du silure.

L'année dernière, la Secrétaire d'Etat, Madame POMPILI, a fini par renoncer au classement du silure en espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques. Nous l'avons vivement remerciée.

La pêche de nuit du silure est une demande ancienne. Il s'agissait de permettre aux Préfets d'ouvrir des parcours de pêche du silure de nuit. Décision d'ouverture qui serait prise après une concertation impliquant toutes les formes de pêche notamment et les gestionnaires de l'eau.

Nous nous sommes opposés à un refus difficilement compréhensible, motivé par la cohabitation avec les pêcheurs professionnels. Cette motivation est difficile à entendre et participe de la même

démarche que j'évoquais au début de mon propos sur la reconnaissance de nos activités par le ministère.

Je rappelle que les pêcheurs professionnels ne sont pas installés sur tous les départements. Nous interdire d'exercer notre activité y compris sur les cours d'eau sur lesquels ils n'interviennent pas est un non-sens, une négation.

Par ailleurs, les deux activités doivent bénéficier de la même considération de la part des décideurs publics. Les pêcheurs de silure et plus généralement les pêcheurs de loisir ont la même légitimité économique, politique, juridique que les pêcheurs professionnels.

Je le rappelle tous les ans, l'activité pêche de loisir est évaluée à plus de 2 milliards d'euros en production totale ; plus de 1 000 collaborateurs directs travaillent dans nos structures ; plus de 40 000 bénévoles, représentant quelques 3 500 équivalent temps plein, assurent les missions d'intérêt général qui sont les nôtres.

C'est l'activité exercée par plus de 1, 5 millions de citoyens.

Voilà quelques éléments généraux que je souhaitais aborder avec notre ministère. Je n'ai pas pu évoquer plusieurs sujets en particulier, tels que les cormorans, la qualité de l'eau, les différentes pollutions et les substances de toutes sortes, mais nous ne désespérons pas de voir émerger un plan ambitieux en la matière.

Voilà Monsieur DELDUC, les sujets sur lesquels je veux sensibiliser le Ministre d'Etat et ses Secrétaires d'Etat.

Je le rappelle chaque année, la FNPF a toujours soutenu son Ministre de tutelle avec loyauté. Force est de constater que le retour n'a pas toujours été au rendez-vous (c'est le moins que l'on puisse dire).

Nous méritons une meilleure reconnaissance et surtout, plus de considération.

Nous souhaitons qu'à l'aune de cette nouvelle ère politique, celle-ci soit enfin au rendez-vous et j'ose dire, « que nous marchions enfin dans la même direction. »

Merci de votre attention. »

*« SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI »*